

Code d'article	179.78
Description	SACS SOS TRAITEUR AVEC ANSES
Catalogue	HOS 127
Mise à jour	06/02/2026 14:06:23

Spécifications du produit

Unité de mesure MILLE
Dimensions 36+21x33,5 CM
Matériel CELLULOSE
Couleur BLANC
Grammage 90 G/M2
Poids net d'une unité (g) 57,80
Code Décision 97/129/CE PAP 22
Signage Triman et Info-Tri



Codes

Intrastat 48194000
ITF14 18420499179787
EAN13 8420499179780

Colisage

Paquet
Unités / paquet 250
Dimensions paquet (cm) 37,50 x 46,50 x 55,50
Poids brut colis (kg) 15,08
Volume paquet (m³) 0,0967781

Carton
Unités / carton 250
Paquets /carton 1
Dimensions carton (cm) 55,50 x 46,50 x 37,50
Poids brut carton (kg) 15,08
Volume carton (m³) 0,0967781
Code Décision 97/129/CE PAP 20

Signage Triman et Info-Tri



Palette
Cartons / couche 4
Cartons / palette 10
Conditionnement (U base x couches) 4 x 2 + 2
Poids (kg) 174,80
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du matériau

Recyclable



Biodégradable



Réutilisable



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les

aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.